

# PROPRIÉTAIRES Louez en toute sécurité !

**O** Cabinet  
DEPUIS  
1954  
**Olivier**  
GESTION LOCATIVE  
[www.cabinet-olivier.com](http://www.cabinet-olivier.com)

**100%**  
DÉDUCTIBLE DE  
VOS REVENUS  
FONCIERS

## Un seul métier, la gestion locative !

**Implanté depuis 1954** sur le territoire nazairien, notre Cabinet, familial et indépendant, se positionne comme le lien privilégié et l'interlocuteur unique entre le locataire et le propriétaire.

**Nous gérons tous les biens destinés à la location :** appartements, maisons, commerces, locaux d'activités, bureaux.

Une équipe de 12 personnes vous libère de toutes les contraintes liées à la gestion locative et répond à toutes les interrogations administratives, techniques, juridiques, comptables et fiscales.

7/7 jours et 24h/24, grâce à notre site web et notre service Extranet, locataires et propriétaires peuvent consulter leur compte en ligne.

Assurer la  
gestion de votre  
bien locatif !

**7,80%<sup>TTC</sup>**  
sur tous les  
encaissements



Garantir  
vos loyers  
impayés !

**2,50%<sup>TTC</sup>**  
sur le quittancement



Vous protéger  
de la vacance  
locative !

**2%<sup>TTC</sup>**  
du loyer + charges



**Pour un engagement sur 1 an,  
le cabinet vous libère de toutes  
les contraintes de gestion et  
vous assure :**

Un rapport de gérance mensuel,  
avec versement complet du loyer  
par virement bancaire

Le suivi de travaux

Les vacances

La représentation aux expertises  
(sinistre dégâts des eaux et expertise  
Dommages-Ouvrage)

Un suivi juridique et fiscal personnalisé

**Le cabinet vous garantit  
vos loyers impayés :**

Sans franchise, sans aucune perte de loyer

Avec un plafond de garantie de  
80 000 € par lot illimité dans le temps

Pour un loyer mensuel pouvant atteindre  
3 000 € (loyer + charge + taxes)

Détériorations immobilières : couvre  
la remise en état de votre bien, jusqu'à  
8 000 € HT d'indemnisation (Franchise :  
montant du dépôt de garantie)

Avec une protection juridique défense  
recours (plafond de garantie 5 000 € TTC,  
seuil d'intervention de 400 €)

**Pour éviter toute rupture  
de vos revenus locatifs,  
le cabinet vous propose :**

Une garantie de 80% du dernier loyer  
quittancé avec les charges

Une durée maximale d'indemnisation  
de 3 mois

Une franchise d'un mois

CABINET OUVERT  
du lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h  
et de 14h à 18h

71, RUE JEAN JAURÈS - 44600 SAINT-NAZAIRE - TÉL. 02 40 66 49 98 - FAX 02 40 19 10 46 - [contact@cabinet-olivier.com](mailto:contact@cabinet-olivier.com)



CABINET OLIVIER 71, rue Jean Jaurès - 44600 SAINT-NAZAIRE SARL au capital de 300.000,00 €, SIREN 531 632 081 RCS Saint-Nazaire code APE 6832 A. Carte professionnelle portant la mention « Gestion Immobilière » n°432 G délivrée par la préfecture de Loire Atlantique Garantie financière souscrite auprès de GALIAN 89, rue de La Boétie 75008 PARIS n° de sociétaire 43626 U adhérent FNAIM « acceptant le règlement des sommes dues par chèque libellé à mon nom en qualité de membre d'un centre de gestion agréé » N°TVA intracommunautaire : FR 42531632081

